

**RÉSOLUTION**  
**2021-005**

**EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN HYGIÈNE DU MILIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite retenir les services d'une personne pour combler ses besoins en regard de l'hygiène du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ressource travaillera 30 heures par semaine pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'embauche de madame Pascale Giroux comme employée chargée de l'hygiène du milieu aux conditions convenues entre les parties, et ce, à compter du 2 août 2021;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail.

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président